



AGIR Info

HIVER 2012 - N° 11

2012

... L'heure des choix

Le mot d'AGIR pour Morigny-Champigny

Cette nouvelle année sera décisive pour la France car des décisions incontournables et impopulaires sont attendues, qui nous engageront pour les décennies à venir... sans courage politique, nous courons à la catastrophe. Cette fois, le pays est face à une échéance majeure.

Ce qui est valable à l'échelon national l'est également pour les collectivités locales, elles vont devoir faire face à une crise inconnue depuis 80 ans. En effet, leur train de vie pèse très lourdement sur l'économie via la hausse des impôts. Quant à leurs investissements, nous les payons tous les jours : il y a 4 mois, le Premier ministre a dû débloquer 3 milliards d'Euro pour combler leurs besoins jusqu'à la fin de l'année !

A Morigny, des choix cruciaux attendent les membres de la commission des finances, car les recettes locales seront de plus en plus mises à rude épreuve et, comme chacun sait, elles ne sont pas extensibles à souhait. L'âge d'or est bel et bien terminé, l'état providence, les subsides des régions et des départements "c'est fini".

A titre d'exemple, les dépenses programmées pour la construction de la nouvelle école du Centre Ville, le sont en incluant des subventions à hauteur de 65% du montant du projet (dixit notre adjoint aux finances) sans oublier qu'il est rare que le coût de construction n'augmente pas en cours de réalisation. Nous sommes en accord avec le projet, mais il ne faudrait pas que, face à un coût initial fortement dépassé, la seule solution soit d'augmenter une fois de plus les impôts des MORIGNACOIS qui ont été suffisamment ponctionnés depuis 2008 ...

La pose de la première pierre est prévue par la majorité avant les élections municipales de 2014.

Devinez pourquoi ???

Aujourd'hui, les MORIGNACOIS attendent la plus grande clarté sur le plan de financement de ce projet.

Chaque Euro comptera et devra être dépensé à bon escient !

Nous serons très vigilants sur la sincérité des recettes et la maîtrise des dépenses de notre commune.

AGIR pour Morigny-Champigny



Grace à **AGIR**... et ses **GOURMANDINES** un chèque bienvenu...

L'été dernier, nous tirons la sonnette d'alarme, en donnant la parole à la présidente de l'Aide à Domicile locale. La population est vieillissante et l'appel à ses services a doublé en 5 ans... Seulement depuis peu, les dépenses sont supérieures aux rentrées. Il fallait donc **AGIR** au plus vite.

Grâce aux bénéfices générés par les **Gourmandines**, lors de la soirée qui a suivi l'assemblée générale d'agir **Michel LECLERC** a remis un chèque de **300 Euros** à **Mme Duthilleul**, Présidente de l'association Morignacoise qui œuvre pour le bien-être de nombreuses personnes en difficulté dans notre ville, ainsi que dans les communes avoisinantes.

AGIR Vous informe que son bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site : www.morignychampigny-Infos.fr - Adresse@ : AGIR-mc@orange.fr

Poubelle, réveille-toi, ... ils sont devenus fous !

Eugène Poubelle, Préfet de la Seine à la fin du XIX^{ème} siècle, fut le premier à imposer l'utilisation de récipients qui depuis portent son nom afin de collecter les ordures ménagères de Paris.



Eugène POUBELLE
1832 - 1907

En 1883, il avait même prévu le tri sélectif avec trois catégories de déchets. Il se heurta à beaucoup de difficultés de la part des Parisiens, mais son idée, portée par des nécessités d'hygiène et de bon sens s'imposa petit à petit. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, à Morigny-Champigny en particulier... et la nouvelle politique entérinée par nos édiles continue d'alimenter les critiques.

Pour 2012, la nouvelle tarification du SEDRE restera quasi inchangée dans la limite de 18 levées des ordures ménagères. Par contre, chaque ramassage supplémentaire sera prohibitif, pénalisant ainsi les immeubles collectifs, les artisans et la municipalité...

Donc nous !

Les tarifs de ces "extras" vont plus que doubler par rapport à 2011 !

Par exemple, au-delà de 18 passages, chaque présentation d'un bac de 120 litres coûtera 7,51 € au lieu de 3,30 €.

Signalons une absurdité... de plus :

Tout le monde à Morigny-Champigny paiera un abonnement "collecte végétaux" de 38,09 €, même si vous n'avez qu'un géranium sur votre balcon, alors qu'à Ormoy la Rivière ou à Pussay avec le même syndicat, l'abonnement est GRATUIT et qu'à Brières les Scellés, il ne sera que de 22,46 €...

Comprenne qui pourra...

Ce dossier est complexe et difficile à gérer, mais la responsabilité de notre majorité municipale, à travers ses tergiversations, volte-face et autres décisions contradictoires est évidente sur cette dérive (et ce n'est certainement pas fini).

Nous confirmons notre désaccord sur la démarche mise en place avec **cette Taxe Incitative qui n'a été que le prétexte à augmenter les tarifs et à réduire les prestations** soit un seul passage par semaine et 18 ramassages annuels !

Le dernier bilan publié montre clairement que les Morignacois étaient déjà de bons trieurs avant cette nouvelle taxe, avec une forte hausse du tri en 2010 (+52%) et une diminution des Ordures Ménagères (-6% environ).

DES MOTIONS EN VEUX-TU EN VOILÀ !!!

Manipulation politique de la majorité municipale.

Dernière en date, une motion sur le souhait de rétablir le taux de 1% (au lieu de 0,9%) de la cotisation versée au **C.N.F.P.T (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)** par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents

Cette proposition faite par le Sénateur Jean Arthuis, a été validée par le conseil constitutionnel en juillet 2011. Elle est limitée dans le temps (2 ans) et s'appuie sur un rapport de la Cour des Comptes qui a "épinglé" le CNFPT sur de nombreux "dysfonctionnements".

Citons, un laxisme de la gestion, des archaïsmes dans le recrutement, une assise financière aisée, des investissements immobiliers pour 70 millions d'€uros :

http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/Q_centre_national_fonction_publicue_territoriale.pdf

Pourquoi n'avoir présenté que partiellement ce dossier aux conseillers municipaux ?

Pourquoi avoir fait voter cette motion en éludant l'analyse et les conclusions du rapport de la Cour des Comptes, faisant croire que seuls les agents territoriaux seront impactés ? De nombreuses municipalités n'ont pas présenté cette motion en considérant qu'elle est "inexacte" et loin des prérogatives locales des communes.

Alors, doit-on continuer d'alimenter un "panier percé" avec l'argent des contribuables... c'est ce que les élus d'**Agir** ont dénoncé en décembre lors du débat autour de cette motion.



(Via internet, nos sources ci-dessous)

L'Union ne fait pas toujours la force !

Le nouveau préfet s'était donné jusqu'à la fin de l'année pour finaliser le contour de la future communauté de communes de l'Étampois Sud Essonne. Ayant installé la commission de coopération intercommunale l'été dernier, il avait alors dévoilé son projet, souhaitant élargir l'actuel territoire de **22 à 38** communes.



Les **22** communes concernées se sont prononcées avant l'hiver. **6 y sont opposées.**

Quant à celles qui devraient logiquement rejoindre ce groupement, **8 sont en accord avec le projet du préfet, 4 ont émis des réserves et 4 y sont hostiles.** Le représentant de l'état avait jusqu'à la fin de l'année pour prendre sa décision.

En analysant le point de vue des communes concernées, il ressort que **14** ne sont pas réellement enchantées de ce rapprochement.

Pas toujours évident de se mettre d'accord à 22 alors à 38 on peut se poser des questions !

Entre temps, la nouvelle majorité du sénat a adopté une proposition de loi qui modifie radicalement le volet de la réforme territoriale sur le regroupement des communes. Elle repousse le délai d'achèvement du processus de regroupement au 31 décembre 2013, elle étend aussi les prérogatives des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) composées d'élus en leur permettant d'élaborer et d'adopter les périmètres du regroupement des communes à la place des préfets.

Actuellement, c'est l'Assemblée Nationale qui a le dernier mot.

Mais à partir de juin 2012, qu'en sera-t-il avec la nouvelle majorité du Sénat ?

MYTHES ET RÉALITÉS DU TERROIR

L'édition 2011 des GOURMANDINES : Un vrai régal !

Les **GOURMANDINES 2011** ont remporté un réel succès auprès des quelques 4000 visiteurs qui, le premier week-end de Novembre dernier ont sillonné les allées de la salle des fêtes de MORIGNY-CHAMPIGNY.

Nous les remercions toutes et tous, ainsi que les nombreux élus des communes avoisinantes qui ont répondu présent à l'invitation des organisateurs.

Il y a trois ans, lorsque les membres de l'association **AGIR pour MORIGNY-CHAMPIGNY** ont lancé l'idée d'organiser un salon des produits du terroir, ils ne se doutaient pas que ce rendez-vous, désormais annuel, mélange de traditions, de plaisir et de convivialité deviendrait en si peu de temps une date incontournable des manifestations morignacoises.

Il est vrai que les "**Gentils Organisateurs**" et bon nombre de bénévoles s'investissent pleinement pendant plusieurs mois pour recevoir le mieux possible tous ces épicuriens.

Tous, exposants ou visiteurs sont unanimes, les points forts des **GOURMANDINES** demeurent l'ambiance, l'état d'esprit et la bonne humeur.

Dès le premier soir, l'espace restauration a été pris d'assaut, il n'y avait pas assez de place autour des tables. De bon augure avant l'édition 2012 le premier week-end de novembre.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé au jeu du panier Gourmand. Panier constitué avec les produits gracieusement offerts par les exposants, **et nous n'oublirons pas de remercier les services techniques municipaux pour leur efficace collaboration.**

Ci-dessous, les bénévoles des GOURMANDINES entourant les gagnants :



Une dame de Chalou-Moulineux et Monsieur LESTRAT élu majoritaire à Morigny-Champigny



En direct de la route de la Grange des Noyers.



La bonne méthode :
Décaïsser la terre et refaire...
à CHAUD un tapis
d'asphalte propre.

Madame le Maire, nous référant au bulletin municipal N° 69, concernant les "rues entretenues", permettez-nous de vous donner des nouvelles des nids de poule qui jalonnent les voies communales, en particulier ceux de la Grange des Noyers, route quotidiennement empruntée par de nombreux Morignacois pour se rendre au travail :

Les trous vont bien, ils grandissent tranquillement... ainsi que les risques. Aussi bien pour les usagers de plus en plus nombreux, que pour ceux qui oublie, semble t-il, de s'en occuper... !

Si vous pouviez ne pas laisser un autre hiver "améliorer la longévité" de ces trous et autres ornières perturbateurs et dangereux, et porter une vigilante attention à nos remarques... sans pour autant avoir recours à la méthode... **"des rustines"...**

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Des amortisseurs morignacois en colère !

Municipalité ou majorité ?

Vous avez certainement reçu dans votre boîte aux lettres un tract vous annonçant la tenue d'une réunion dans votre quartier. Ce tract, émanant de la Mairie, avec logo et encre noire sur fond blanc avait une présentation tout à fait officielle. Ce papier vous invitait à discuter avec les élus de ce qui va ou ne va pas à Morigny-Champigny. Il était signé : **VOTRE MUNICIPALITÉ**, vous auriez dû lire : **"VOTRE MAJORITÉ" !**

En effet, les élus des 2 listes minoritaires au conseil municipal n'ont **JAMAIS** été invités à participer à ces réunions. Pourtant, nous prouvons ici, qu'il y a beaucoup de choses à dire... et sur bien des sujets ! **Tous ENSEMBLE ... mais surtout sans les autres !**



Association des Entrepreneurs de l'Etampois :

Cette nouvelle association vient dernièrement de voir le jour. Son objectif, intéressant, est de mettre en rapport les entrepreneurs locaux afin de cerner leurs problèmes et de trouver des solutions adaptées à leurs difficultés. Mais leur communication reste assez obscure, pour le commun des "petits entrepreneurs" : **G2Et, Speed Business Meeting ...**

Par contre, qu'elle ne fut pas notre surprise de découvrir que le Vice-président de cette nouvelle association était notre sémillant adjoint aux finances.

Aurait-il créé sa propre entreprise ? Un scoop ... ?

Va-t-il enfin **entreprendre** de s'acquitter du loyer qu'il doit à la collectivité pour le terrain municipal qu'il occupe gratuitement depuis plus de 10 ans ? A moins qu'il ne se décide enfin de s'en porter acquéreur comme il l'avait proposé en 2007 !?

La Commission fantôme !

En un temps pas si éloigné, l'actuelle majorité alors dans l'opposition raillait le manque de réunions des commissions municipales... Aujourd'hui que peut-elle dire de la commission "Animations, sports et vie associative" ?

En 2011, à cette même époque nous souhaitions bon courage à l'adjoint nouvellement nommé en charge de cette délégation, et faisons remarquer qu'elle ne se réunissait qu'une seule fois par an... pour les demandes de subventions ! Comme s'il n'y avait aucun autre motif pour le faire...

Rien n'a changé, et pourtant ce ne sont pas les sujets qui manquent ! Il est vrai qu'il est beaucoup plus simple de demander l'avis des membres par @ mail... et dans l'urgence !

Alors à quoi peut bien servir cette commission, si ce n'est pour se donner bonne conscience !



Assemblée Générale et Galette : AGIR a tenu son assemblée annuelle à l'Hostellerie de Villemartin.



Le président **Michel LECLERC** a fixé les objectifs et tracé la route dans la perspective des futures échéances. Le bureau a ensuite été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité .

Plus tard dans la soirée, les festivités ont rassemblé des sympathisants de plus en plus nombreux autour du fameux "jambon à l'os" concocté par **Gilles Ronco**, le maître des lieux. Tout s'est terminé au petit matin par une "Gargantuesque" galette des Rois.

Au train où vont les choses, il faudra pousser les murs en 2013 !